



Communiqué de presse

À Paris, le 12 Janvier 2017

Négociations conventionnelles : la FNEK déplore l'attitude de la FFMKR

L'article L162-12-9 du code de la sécurité sociale prévoit que les représentants des étudiants soient consultés par l'Assurance Maladie lors des négociations conventionnelles, sur les points traitant de la démographie.

Ces consultations peuvent avoir lieu lors des réunions de négociations. **La Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) s'est expressément opposée à la présence des étudiants lors des négociations.** Dès lors, la Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK), ne pouvant y assister en tant que telle, a accepté de se joindre à la délégation de l'Union Nationale des Syndicats de Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux (UNSMKL) en tant que conseiller technique auprès du président pour l'installation des jeunes diplômés.

Représentante des étudiants en kinésithérapie, professionnels de demain, la FNEK est légitime et compétente pour se pencher sur le sujet de la démographie professionnelle.

La FFMKR et certains de ses représentants ont directement attaqué la FNEK sur sa lucidité et son indépendance vis-à-vis des syndicats professionnels sur les réseaux sociaux. Nous réaffirmons que travailler avec une organisation qui nous le propose n'est pas renoncer à son libre-arbitre. **Les étudiants ont toujours été et demeureront libres et indépendants.**

Les négociations conventionnelles sont un moment clé dans la vie des organisations syndicales. La convention nationale régit l'exercice des milliers de kinésithérapeutes libéraux, leurs représentants syndicaux sont élus pour porter leur voix et non user de leur temps à polémiquer inutilement. Il ne faut pas perdre de vue l'intérêt général, et prendre en compte l'avis des futurs professionnels.

La FNEK déplore donc fortement les attaques gratuites et les tentatives de désinformation de la FFMKR sur les réseaux sociaux. **Il est inadmissible de mettre en doute la probité de notre structure de la sorte.** Le dialogue social est une force et ne doit pas être remis en question. Nous espérons qu'à l'avenir les différentes organisations seront capables de travailler en bonne intelligence sur des dossiers communs, pour le bien de notre profession ou future profession.

Contacts :

Joachim Le Tallec
Attaché de Presse
presse@fnek.fr
07.70.06.76.45

Juliette Quentin
Présidente
presidence@fnek.fr
06.67.28.26.40